



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2014-70 du 17 JUNI 2014**

**OBJET : Fonctionnement du conseil communautaire -  
Règlement intérieur**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 17 juin 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 juin 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 12

Votants : 40 pour la délibération n°2014-67  
42 de la délibération n°2014-68 à 2014-77

*M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Jean-Luc NEVEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIER, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

**Avait donné pouvoir :** M. Eric PEYTHIEU à M. Gérard FROMM  
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN  
M. Gilles MARTINEZ à Mme Marie MARCHELLO  
M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN  
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE  
M. Guy HERMITTE à M. Alain FARDELLA  
M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU  
M. Philippe STOCKLI à Mme Anne-Marie FORGEOUX  
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses L2121-8 et L5211-1 du CGCT ;

**Vu** l'avis favorable du bureau du 2 juin 2014 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission administration générale et finances du 2 juin 2014 ;

**Considérant** que le conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

**Considérant** que sous réserve de modifications ultérieures, le règlement est applicable à compter de son approbation par le conseil communautaire et jusqu'à expiration de son mandat ;

**Considérant** que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

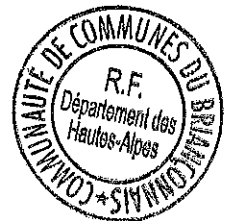
- Approuve le règlement intérieur tel qu'annexé ci-après ;
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 25 JUIN 2014